

Vandendijk & Partners Avocats

Notre bureau d'avocats est spécialisé dans le droit fiscal au sens large. Notre expertise vise tant les impôts directs qu'indirects, et tant la fiscalité nationale qu'internationale.

Notre objectif est de donner à nos clients des avis clairs, personnalisés et pratiques susceptibles de les accompagner efficacement dans le développement de leurs activités.

Formuler dans les délais convenus des avis de qualité, adaptés aux besoins de nos clients est ainsi notre souci permanent. A ce titre, notre statut d'avocat garantit une indépendance et une confidentialité totale.

Chacun d'entre nous dispose d'une connaissance et d'une expérience dans un secteur déterminé de la fiscalité. Cette structure interne offre l'avantage d'offrir, dans les meilleurs délais, à nos clients une expertise couvrant l'ensemble de la fiscalité, et à la pointe de l'actualité quant aux incessants développements législatifs, jurisprudentiels, et administratifs (circulaires, décisions, ...).

- L'application des conventions internationales évitant la double imposition est notre spécialité dans le domaine fiscal, y compris les aspects internationaux et européens du droit fiscal.
- Nous avons une connaissance générale de la fiscalité axée sur l'impôt des sociétés en combinaison avec le droit des sociétés et le droit financier.
- Un de nos domaines de spécialisation est celui du conseil lié aux pensions et assurances complémentaires aussi bien en matière de règlements collectifs (contrats d'assurance-groupe et fonds de pension) qu'en matière d'assurance-vie individuelle, branche 21 ou 23, ou encore d'autres instruments de pension

- Nous disposons également d'une expertise très pointue en matière de détachement d'employés/dirigeant d'entreprises vers et en dehors de la Belgique (inpat/expat) ainsi bien au niveau fiscal que sécurité social, d'optimisation des techniques de rémunération, telles que le « salary-split », le statut fiscal d'expatriés, l'octroi de participations financières ou de stock options aux employés, l'organisation fiscale la plus avantageuse liée à un départ, mais aussi le transfert du statut de salarié en statut d'indépendant;
- Notre pratique fiscale s'étend aussi aux produits financiers, à la gestion de patrimoine, ainsi qu'à la planification successorale, trusts et l'impôt des personnes physiques pour les personnes fortunées .
- Un autre important domaine d'expertise de notre bureau, vu son importance croissante dans la vie économique, est celui de la TVA. Notre expertise permet d'optimiser la structure organisationnelle de nos clients en vue d'en réduire le coût TVA, ou encore de déterminer les risques TVA au travers d'un audit TVA simulant un contrôle TVA, afin d'être en mesure de formuler des propositions supprimant ces risques TVA. Nous assistons également nos clients dans le cadre de contrôles TVA ou de procédures TVA ; ainsi que le droit douanier.
- Nous disposons aussi de toute l'expérience requise pour assister efficacement nos clients dans le cadre de contrôles fiscaux, de procédures fiscales, de défendre nos clients devant les cours et tribunaux, mais aussi lors de la constitution d'une société (de type management ou autre) en Belgique ou à l'étranger, de même que dans tous les événements importants de cette société (restructuration, vente,) ;

Si vous souhaitez obtenir une quelconque information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Marc Vandendijk

marc.vandendijk@vandendijk-taxlaw.be

Avocat Fiscal/Associé

An De Reymaeker

an.dereymaeker@vandendijk-taxlaw.be

Avocat Fiscal/Associé